PAPI 2 ARCHE AGGLO « VALLEE DU RHONE ET AFFLUENTS »

Synthèse des ateliers « stratégie – programme d'actions »

Juin 2025

■ Objet des ateliers

Deux ateliers ont été organisés dans le cadre de l'élaboration du PAPI afin de recueillir les points de vue et contributions des acteurs sur le diagnostic du territoire réalisé et les pistes d'actions envisagées.

■ Organisation et participation

Les ateliers ont eu lieu à Mauves :

- Le vendredi 27 juin matin pour les acteurs du territoire PAPI situés en rive gauche du Rhône (partie drômoise) : il a réuni 10 participants (dont des représentants pour 7 des 15 communes concernées) ;
- Le vendredi 27 juin après-midi pour les acteurs du territoire PAPI situés en rive droite du Rhône (partie ardéchoise) : il a réuni 9 participants (dont des représentants pour 2 des 9 communes concernées).

■ Déroulement global

Les ateliers ont été structurés en 3 temps, précédés et conclus par des tours de table, ayant permis d'aborder :

- Temps 1 : les points clés du diagnostic
- Temps 2 : les grandes orientations stratégiques
- Temps 3 : les pistes d'actions

Les échanges ont été alimentés par la projection d'un diaporama (joint au présent au compte-rendu).

Deux chargées de mission de l'équipe « Prévention des Inondations » d'Arche Agglo ont assisté aux deux ateliers. Ils ont été animés par deux consultantes d'Elypse Conseil et Iddest.

■ Points clés des discussions

Les principaux constats ou points de vue exprimés par les acteurs au cours de chaque atelier sont restitués de manière synthétique, selon une structuration par thématique, dans les tableaux ci-dessous.

Atelier	Idées principales
Thématique Ruissellement – général	
Rive Droite	• Les ruissellements sont une problématique systémique liée à de nombreux domaines d'intervention et compétences faisant l'aménagement d'un territoire. Il faut embarquer l'ensemble des acteurs du territoire dans ce projet. • L'initiative doit aussi venir de chaque propriétaire qui peut à son échelle mettre en place des actions (puits perdus…).
Rive Gauche	• Les communes amont/productrices de ruissellement peuvent (et sont prêtes à) jouer un rôle pour ralentir les écoulements, outre l'approche solidaire des aléas, cette position est aussi dans leur intérêt, puisque cela pourrait contribuer à la recharge de la nappe (lien avec le PTGE) ; entretenir différemment les fossés pour permettre d'augmenter la capacité de rétention (ex. les arbres jouent le rôle de redents), il est toutefois nécessaire de clarifier les possibilités, obligations et responsabilités relatives aux interventions (ou non-intervention) sur les fossés/ravins (et selon s'ils sont sur domaine privé/public des communes). La plupart (ex. le Chaloray) étaient, avant le remembrement, des cours d'eau ; désormais, ce sont des oueds qui ne se mettent en charge qu'en cas de pluie. • Les communes manquent de connaissances techniques sur les bonnes pratiques et mesures à mettre en œuvre pour entretenir les fossés de manière adaptée pour limiter l'impact sur l'aléa Inondation (ex. éviter le surcreusement qui peut conduire à un effondrement des berges). Parmi les actions souhaitables pour répondre à cette problématique : développer des outils pédagogiques (ex. « cahiers de bonnes pratiques » même si chaque situation est particulière) ; former les services techniques (une des difficultés est le renouvellement des équipes) ; mieux communiquer avec les riverains sur la raison et l'intérêt des pratiques mises en œuvre dans la gestion des fossés (qui interpellent régulièrement les maires au sujet de l'entretien. Pour ces sujets, il faut aussi garder en tête qu'il n'y a pas de « recette miracle » mais des adaptations à trouver pour chaque site / secteur.
Thématique Ruissellement – lien à l'agri/viticulture	
Rive Droite	• Les communes n'ont pas d'outil réglementaire pour réguler les défrichements, sauf les espaces boisés classés. On pourrait éventuellement imaginer d'autres types de leviers/prescriptions, comme des mesures compensatoires. Surtout, cela revient à une intervention ponctuelle, alors qu'il faudrait pouvoir appréhender et intervenir sur l'impact cumulé des défrichements. • Il y a déjà des facteurs de régulation sur le ruissellement (dont les relations entre exploitants et riverains), le plus important est d'embarquer tous les acteurs pour imposer progressivement les changements nécessaires. • Les exploitants agricoles (et en particulier sur le périmètre PAPI les viticulteurs) sont des acteurs fondamentaux de l'aménagement du territoire hors des villes : il est donc nécessaire de s'appuyer sur eux dans le déploiement des politiques eau/aménagement. • La chambre d'agriculture aurait un rôle à jouer dans une répartition intégrée des défrichements.

Rive Gauche	• Le monde viticole est conscient des problématiques de ruissellement et volontaire pour agir. Les pratiques évoluent de plus en plus (conversion bio, modifications des pratiques culturales…) et s'améliorent sur ce volet ruissellement même s'il reste des marges d'améliorations. Ce sujet fait l'objet de discussions chaque hiver dans la profession. • Compte tenu des conditions climatiques, l'enherbement peut venir en concurrence avec la vigne et avoir un impact sur les rendements. • Les vignes sont plantées pour 50 à 70 ans et le taux de renouvellement est faible (voire très faible sur le coteau Hermitage), il ne sera pas possible de changer les choses rapidement sur l'existant. En revanche, de nouvelles plantations sur les coteaux représentent des investissements énormes, aussi il est dans l'intérêt des exploitants d'intégrer la problématique de ruissellement pour éviter de subir l'érosion, la très grande majorité des (re)mises en culture se fait donc aujourd'hui de manière raisonnée et « intelligente ». En particulier, il faut trouver des solutions pour ralentir les vitesses (ex de Limony). • Concernant la « régulation » des défrichements, la priorité n'est pas de modifier les réglementations existantes mais avant tout d'identifier les secteurs où ils sont problématiques vis-à-vis du ruissellement. Il faut éviter de rajouter des couches réglementaires alors que ces sujets sont déjà très complexes administrativement et réglementairement (éviter les règles qui seraient des copier-coller d'autres règles). • Les pratiques ont évolué : on est passé du remembrement à l'hydraulique douce, mais sans qu'il y ait une véritable pédagogie associée à ces changements. Les pratiques réalisées permettent pour certaines déjà de freiner les vitesses d'écoulements. Les cahiers des charges des AOP indiquent également des actions dans ce sens. • Il y a une tension entre la vision globale (problématiques et solutions identifiées à l'échelle d'un versant ou du territoire) et locale (les conditions d'exploitation et réponses à apporter sont propres à chaque parcelle) • Avant d'envisager une étude pilote, il est important de valoriser les REX existants. Les bonnes pratiques existent déjà et beaucoup sont du bon sens. Des éléments techniques (fiches) pourraient permettre d'objectiver les bonnes pratiques et de les diffuser, bien qu'il faille garder en tête que chaque situation est spécifique et qu'il n'existe pas une uniformité des réponses à apporter. • Les connaissances sur les pratiques à mettre en œuvre pour le limiter existent, l'ambition aujourd'hui doit être d'accélérer/amplifier leur mise en œuvre sur le terrain, ce qui passe par : — Diffusion de la cartographie (sur zones exposées mais aussi zones de production) pour leur prise en compte dès les choix fonciers d'achat de parcelles viticoles — Poursuivre, développer, accompagner les réflexions sectorielles qui existent déjà — Capitaliser et faire découvrir les expériences réussies — Dialoguer entre les élus, la profession … Former des représentants sur tous les cortèges d'acteurs. — Expérimenter, en déployant des projets d'hydrologie régénérative priorisant la réduction du ruissellement/érosion (et pas seulement la question de la sécheresse des sols)

	— Mettre en place l'étude-pilote, comme un moyen « d'embarquer » les acteurs (exploitants, élus…) La chambre d'agriculture a un rôle important à jouer sur ces sujets, de même que les syndicats.
Lien à l'urbanisme	
Rive Droite	• Il serait intéressant de développer des outils pédagogiques à destination des communes sur la manière d'intégrer le risque Inondation, et spécifiquement la prévention du ruissellement, dans les documents d'urbanisme (un document de recommandations de ce type a par exemple été élaboré par Valence Romans Agglo). • La CLE du SAGE a édité un guide sur les révisions de PLU. Un tel document serait utile aussi pour les inondations. • Le rôle des services de l'Etat et les possibilités de révision des PPRI suite aux travaux de mise en protection mériteraient d'être clarifiés auprès des communes. • Quand il y a des changements de législation, la pédagogie est importante à tous les niveaux. • Les dispositions constructives alternatives sont en fait souvent connues mais rendues impossibles par le critère économique. • Encourager les bonnes pratiques c'est bien mais il faudrait aussi trouver les moyens de sanctionner si besoin. Aujourd'hui le seul levier est souvent l'adhésion ce qui n'est pas suffisant.
Rive Gauche	• Intégrer le risque du point de vue de « réglementaire » (contraintes et prescriptions) est assez facile ; en revanche, il est plus difficile d'assurer qu'il est bien pris en compte au niveau « technique ». Le contrôle technique (et donc le besoin d'appui) est particulièrement nécessaire après l'instruction du permis de construire, pour assurer que les dispositions prévues sont bien intégrées dans la construction. • Les cartes de ruissellement apporteront une vraie plus-value ; il serait intéressant d'apporter un appui aux communes pour qu'elles soient bien appropriées et correctement intégrées dans les documents d'urbanisme (notamment sur l'intégration des espaces boisés classés), du type « boite à outils ». • Difficultés lors des révisions des PLU à intégrer l'ensemble des contraintes de toutes les politiques publiques. Puis à les faire intégrer par les personnes, enjeu d'information et de médiation. • Il y aurait de la sensibilisation à faire et un changement culturel à amorcer sur les propriétés privées où on « ne peut pas faire ce que l'on veut » du fait de la présence de risques (ex : ne pas imperméabiliser, ne pas faire de murs…).
Culture du risque	
Rive Droite	• Les informations données par les notaires aux locataires et acquéreurs sont très importantes et mériteraient peut-être d'être renforcées. • Pour la sensibilisation en milieu scolaire, on pourrait envisager des « événements commémoratifs » à la date d'évènements exceptionnels passés ; ou encore des DICRIM junior (mis en œuvre à Valence) ; des chantiers collectifs d'entretien des rivières…

	• En matière de communication/information sur les conduites à tenir en cas d'inondation, il faut viser en priorité les « trous dans la raquette » : par exemple les écoles ont des plans/ consignes claires pour la mise en sécurité en cas d'inondation, mais ce n'est sans doute pas le cas pour les associations. • Il faut aussi conserver/cultiver la mémoire sur les changements de paradigme qui sont intervenus en matière d'aménagement (ex : remembrement→ replantation de haies) et de gestion de l'eau (artificialisation des cours d'eau→ renaturation, accélération → rétention des écoulements).
Rive Gauche	• Plus on s'éloigne des événements, plus les gens perdent la mémoire du risque. • La culture du risque sur les inondations du Rhône est peu développée, car il n'y a pas eu d'événements récents (elle est beaucoup plus présente dans les secteurs à l'aval du fleuve, par ex. Avignon). • Il faut bien parler aussi des risques liés à l'Isère. Par exemple, à Pont de L'Isère, les enjeux sont prégnants et la commune doit rester vigilante – cf crue de 1993 sur le bas de la commune (routes barrées…). • En matière de communication sur le risque Inondation, les élus sont une porte d'entrée incontournable ; ils ont en général une bonne connaissance des risques sur leur territoire, mais ils ont besoin d'acculturation sur les actions menées par Arche Agglo. Le fait que le renouvellement des mandats intervienne en même temps que le lancement du nouveau PAPI constitue une opportunité à saisir pour les informer/impliquer. • Plutôt que des repères de crues sous formes de marques, certaines communes installent des totems, ce qui semble être un dispositif efficace. • Il est difficile de mobiliser le grand public pour des événements sur le risque Inondation. En revanche, il peut être efficace de les sensibiliser lors d'événements ayant un autre objet (« parler d'Inondation alors qu'ils en sont pas là pour ça »). • Il serait important d'associer les gestionnaires de voiries et d'autoroutes, et de prévoir une action spécifique avec eux (même si cela est difficile de trouver des interlocuteurs).
Gestion de crise	
Rive Droite	• Il sera important que le PICS permette de travailler sur la coordination entre communes « liées » au sein d'un même bassin versant. • Il faudrait renforcer les retours d'expérience après les épisodes d'inondations et les partager avec l'ensemble des communes : ce qui a fonctionné, ce sur quoi l'organisation a péché, etc… • Les mises en pratique et exercices sur les PCS sont très importants une fois les documents finalisés. La formation et la répétition sont très importantes pour l'intégration du PCS par les élus et même pour les bons comportements par la population. • Des test de FR-Alert pourraient être organisés régulièrement pour acculturer la population à ce nouvel outil.

Rive Gauche	• Le dispositif des réserves civiles de sécurité est intéressant à plusieurs titres : il permet de répondre à tous types de crise (ex : neige, etc…), de mobiliser au-delà du cercle habituel (dont les élus) et ainsi toucher des personnes qui peuvent devenir des relais de communication/sensibilisation ; il permet aussi de sécuriser le statut des bénévoles qui sont sollicités, qui peuvent parfois être mis en danger (par exemple en leur dispensant des formations). • Organiser des échanges réguliers sur la gestion de crise entre les communes est intéressant, cela permet de partager informations et bonnes pratiques, cela se fait sur d'autres sujets (ex. gestion des cantines). Le principal obstacle est la disponibilité réduite des élus.
Autres points	
Rive Droite	• Les démarches PTGE, PAPI, PCAET sont menées quasiment en silo, il est essentiel de les mettre en cohérence, voire synergie. Ce sont des démarches qui doivent être envisagées dans une perspective de long terme, et pour lesquelles il faudra de la constance avant de voir les changements nécessaires se matérialiser. • Les bassins de rétention sont des solutions intéressantes pour faire tampon sur des événements très concentrés : ils ne permettent pas d'absorber des pluies longues, mais peuvent écrêter des épisodes ponctuels. En parallèle, il faut imposer des prescriptions pour maximiser l'infiltration/la rétention, notamment chez les particuliers (puits perdus, etc…). • Un point crucial est d'entretenir les ouvrages et cours d'eau : à Saint-Jean-de-Muzols, il y a eu beaucoup de rigueur là-dessus, notamment sur les aménagements structurants réalisés suite aux inondations de 2008 et il semble qu'ils aient bien joué leur rôle en 2023. • La priorisation des actions du PAPI 2 doit être faite au regard de plusieurs critères : volumes financiers, enjeux concernés, délais réglementaires… • Il faudrait clarifier/améliorer l'articulation avec les services de l'Etat concernant le risque Inondation. • Après chaque sinistre, des retours d'expérience pourraient être partagés aux 24 communes, dans des discussions entre pairs qui fonctionnent bien. • Les expropriations ne sont pas taboues mais cela a un coût important et l'acceptabilité des propriétaires n'est pas toujours aisée même si à long terme c'est sans doute plus avantageux. • Il serait intéressant de travailler avec les assureurs pour pouvoir dire au grand public ce que les risques leur coûtent. • Les solutions d'hydrologie douce/régénérative sont une bonne piste pour lutter contre les diverses pressions climatiques à venir.
Rive Gauche	• Au titre de ses missions, la CNR doit assurer la continuité hydraulique dans les contre-canaux et les différents ouvrages (siphons par ex). Ces ouvrages sont très surveillés en période de crues pour assurer leur bon fonctionnement. • Concernant les problématiques d'inondation liées aux transports (aléa ou gestion de crise), il faut développer une capacité d'interpellation des gestionnaires.

	• Il faudrait pouvoir traiter les sujets liés au cycle de l'eau de manière globale et aborder aussi la réutilisation, le stockage ou l'infiltration à la parcelle, les nuisances de type moustiques… de concert. De même qu'il faut croiser avec la démarche keyline design de l'agglomération. • Si des études pilotes sont faites, il faudrait vérifier que cela n'a pas déjà été fait ailleurs. Sur ces sujets les benchmarks sont importants. • Les expropriations ne sont pas taboues mais dans certains secteurs cela ne peut pas être envisagé vu les quantités de logements concernés.

Etude financée avec la participation de l'Etat au titre du « Fonds Vert – France Nation Verte » :

Liste des acronymes :

ADS : Application Droit des Sols

AOP : Appellation d'Origine Protégée

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

Cat Nat : Catastrophe Naturelle

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

DDRM : Dossier Départementale des risques majeurs

DDT : Direction Départementale des Territoires

DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDD : Etude de Dangers

PAC : Porter à Connaissance

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PI : Prévention des inondations

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPRI : Plan de prévention des risques inondation

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Q100 : crue centennale

REX ou RETEX : Retour d'expérience

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

CLE du SAGE : Commission Locale de l'Eau